



Territoires couverts par un schéma d'aménagement du territoire incluant les enjeux liés à la biodiversité

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT)* sont des outils d'aménagement du territoire. Encore en phase expérimentale, la démarche SCoT Grenelle* doit permettre un développement harmonieux du territoire par une approche transversale qui inclut l'économie, l'urbanisme, les problématiques de transport et les enjeux environnementaux. Le Nord - Pas-de-Calais compte à ce jour deux SCoT post-Grenelle, le SCoT de la région d'Arras et le SCoT du Valenciennois, qui couvrent à eux deux 7,4 % du territoire régional (soit 92 211 hectares).

Contexte

Un schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire intercommunal visant à mettre en perspective l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Les contours thématiques du SCoT ont récemment évolué grâce à la loi Grenelle 2. Ces évolutions concernent notamment :

- le renforcement d'une approche intégrée, en particulier sur la protection des paysages, et un élargissement à des nouveaux domaines, dont la préservation et la restauration des continuités écologiques* (prise en compte du futur Schéma régional de cohérence écologique* (SRCE) élaboré dans le cadre de la politique Trame verte et bleue*);
- la priorité donnée à la gestion économe de l'espace par l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma et les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation.

Cette démarche SCoT Grenelle (ou post-Grenelle) est expérimentée à l'échelle nationale sur douze territoires jugés représentatifs de la diversité des contextes locaux. Deux SCoT post-Grenelle sont situés dans le Nord - Pas-de-Calais, le SCoT de la région d'Arras et le SCoT du Valenciennois.

Résultats

La démarche SCoT Grenelle est expérimentée en France métropolitaine et concerne douze SCoT pour une surface totale de 1 023 150 hectares :

1. SCoT de l'aire métropolitaine Bordelaise
2. SCoT de la région Grenobloise
3. SCoT Caen Métropole
4. SCoT Sud Meurthe-et-Moselle
5. **SCoT du Valenciennois**
6. **SCoT de la région d'Arras**
7. SCoT Provence verte
8. SCoT Marne Brosse et Gondoire
9. SCoT de Cergy-Pontoise
10. SCoT du Pays de la baie du Mont-Saint-Michel
11. SCoT du Pays des Cévennes
12. SCoT Ouest Alpes-Maritimes

Le SCoT d'Arras, d'une surface de 28 913 hectares, a été approuvé le 20 décembre 2012 et concerne 41 communes réparties dans la communauté urbaine d'Arras, la communauté de communes de l'Artois et celle du Val de Gy.

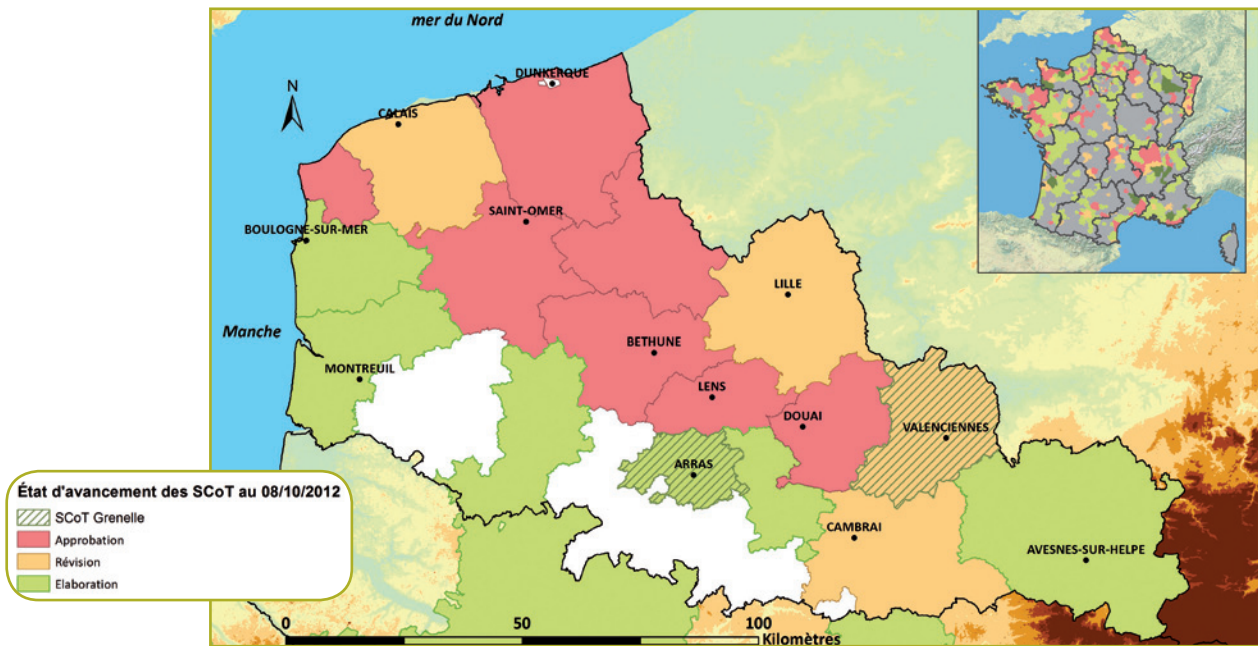
Le SCoT du Valenciennois, d'une surface de 63 299 hectares, est toujours en cours de révision et devrait être approuvé fin 2013. Il regroupe 81 communes appartenant à la communauté de communes rurales de la vallée de la Scarpe et aux communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole.

Ces deux SCoT représentent 7,4 % du territoire régional (soit 92 211 hectares).

Surface en hectares des Schémas de cohérence territoriale français en fonction de leur état d'avancement

(source : ORB NPdC d'après Observatoire des territoires, 2012)

		France		Nord - Pas-de-Calais	
		Surface en hectares	Proportion du territoire	Surface en hectares	Proportion du territoire
SCoT	En cours d'élaboration	16 082 693	29,31%	377 141	30,21%
	En révision	4 009 210	7,31%	304 637	24,40%
	Approuvés	6 871 129	12,52%	392 113	31,41%
SCoT " Grenelle "	En cours d'élaboration	1 023 150	1,86%	28 913	2,32%
	En révision	335 949	0,61%	63 299	5,07%
	Approuvés	372 342	0,68%	0	0,00%



Ce qu'il faut en penser

Certains SCoT, élaborés avant le Grenelle de l'environnement, prenaient déjà en compte des enjeux environnementaux, comme le SCoT du Grand Douaisis. Toutefois, même sans nouvelles obligations sur le plan réglementaire, le Grenelle aura permis de systématiser la prise en compte des enjeux de biodiversité*.

Le SCoT du Valenciennois a pu s'appuyer sur les études préparatoires concernant les projets de Trame verte et bleue à diverses échelles :

- la trame écologique du plan de parc du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ;
- la Trame verte et bleue de l'espace communautaire de Valenciennes Métropole ;
- la Trame verte et bleue du bassin minier.

La synthèse des informations recueillies a permis une analyse de la fragmentation* des espaces naturels et une localisation précise des enjeux propres à la biodiversité sur ce territoire. Toujours en phase de révision, il doit être approuvé au cours de l'année 2013.

De même, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT de la région d'Arras a suivi une phase de diagnostic, incluant une étude de l'état initial de l'environnement. Les enjeux écologiques futurs qui caractérisent ce territoire ont ainsi été dégagés et des réponses transversales, à moyen et long terme ont pu être formulées :

- mettre en œuvre la Trame verte et bleue ;
- gérer durablement les ressources en maîtrisant les nuisances et les risques ;
- promouvoir un tourisme vert, sportif et/ou patrimonial en lien avec le territoire ;
- optimiser l'utilisation des infrastructures routières et développer les liaisons douces (pistes cyclables, transports en commun, etc.) ;
- optimiser le développement pour réduire la consommation d'espace, etc.

Plus de 86 % du territoire régional est couvert par un SCoT et les nouvelles règles liées à la loi Grenelle 2 ont ramené le délai d'évaluation de dix à six ans. De nouvelles opportunités d'intégrer les enjeux environnementaux dans les prochaines révisions des SCoT de la région s'offrent donc aux élus. Le 1^{er} janvier 2016 au plus tard, tous les SCoT devront avoir intégré dans leur révision les réformes de la loi Grenelle 2.

Comme le résume le Syndicat d'études du SCoT de la région d'Arras (SESDRA) à propos des enjeux environnementaux, ils sont " *au centre des préoccupations, [avec] un réseau écologique à préserver, une ressource en eau à sécuriser, des urbanisations à intégrer aux paysages et une gestion économe de l'espace et de l'énergie* ".

Méthode

Les données à l'origine de cet indicateur sont issues de données déclaratives collectées par la DATAR, disponibles à partir du portail de l'Observatoire des territoires et téléchargées en janvier 2013.

En savoir plus

- CERTU, 2010. Fiche n°2/1 - SCoT du Valenciennois et biodiversité. Fiche n°2/1. 8 p.
- CERTU, 2011. Les déplacements dans le SCoT du Valenciennois. Fiche n°5. 7 p.
- CERTU, 2011. SCoT et déplacement, SCoT de la région d'Arras. Fiche n°1. 6 p.

Sites internet

- Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) : <http://www.datar.gouv.fr>
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>
- Ministère en charge de l'Environnement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- SCoT de la région d'Arras : <http://www.scot-region-arras.org>
- SCoT du Valenciennois : <http://www.scot-valenciennois.fr>

* cf. glossaire